



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du glaucome

Question écrite n° 37247

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge du glaucome. Cette maladie grave et fréquente se manifeste par une perte progressive de la vision périphérique. Cette pathologie est sournoise et silencieuse car un patient ne s'en rend compte que tardivement lorsqu'il en est atteint. Elle touche 1 à 2 % de la population française de plus de 40 ans et environ 10 % des plus de 70 ans. Sans traitement, ce trouble est inexorable et irréversible et peut mener à la cécité. Il nécessite par conséquent une prise en charge adaptée le plus tôt possible et un renforcement de la prévention. Aussi, il lui demande ce qui est prévu pour accroître le dépistage dès 40 ans et développer la recherche pour soigner cette maladie.

Texte de la réponse

La précocité du diagnostic de glaucome est effectivement importante pour réduire le risque de perte de vision. La maladie évolue de manière silencieuse mais il n'existe pas de test simple de dépistage. Aussi le ministère a saisi la Haute autorité de santé (HAS) pour engager les travaux sur le diagnostic et la prise en charge du glaucome. Ces travaux sont en cours. Dès que la HAS aura produit des éléments de référence en lien avec les professionnels et les associations, des mesures pourront être déployées pour assurer leur prise en compte.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37247

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2244

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5598